

Sheward.

CONFIDENTIEL

=====

Notes sur mon voyage en Algérie
du 2 au 6 juillet 1968.

S. MARCUARD

TABLE DES MATIERESPage

- 1) Entretien du 2.7.68 avec MM. Hamdani et Khelladi dans le bureau de l'Observateur suisse auprès du siège européen des Nations Unies. 1
- 2) Propos échangés à l'aéroport d'Alger le 2.7.68 avec M. Yaker, chef de la Division économique, financière et culturelle du Ministère algérien des affaires étrangères. 2
- 3) Entretien avec M. Bouteflika, Ministre des affaires étrangères le 3.7.68: 3
 - a) Résumé de ce que j'ai dit.
 - b) Résumé de ce qu'a dit M. Bouteflika.
- 4) Visite le 3.7.68 à M. S. Mahrough, Conseiller économique et financier auprès de la Présidence. 10
- 5) Visite le 3.7.68 au Dr. Allouache, Secrétaire général du Ministère de la santé. 10
- 6) Discussion le 4.7.68 avec M. Yaker, assisté de MM. Moussai et Momji, au Ministère des affaires étrangères. 11
- 7) Entretien le 4.7.68 avec M. Lemkami, Secrétaire général du Ministère du commerce et M. Sellali, Directeur du commerce extérieur. 13
- 8) Conversations avec M. Yaker chez lui et à l'aéroport immédiatement avant mon départ le 6.7.68. 14
- 9) Divers propos échangés le 5.7.68 à l'occasion de la Fête nationale avec le Président Boumedienne, le Ministre des PTT, M. Zaibek, le Président de la Sonatrach, M. Ghozali, le premier collaborateur de l'Ambassade de France. 15
- 10) Conclusions 16
 - a) Remarques générales.
 - b) Poursuite du dialogue.
 - c) Mesures à prendre immédiatement.

- 1 -

1) Entretien du 2.7.68 avec MM. Hamdani et Khelladi.

M. Hamdani estime qu'il existe dans nos relations des "verrous psychologiques" qu'il faut faire sauter. Vous attendez un geste de l'Algérie et vous songez à la radio, aux détenus. Nous faisons la même réflexion et nous pensons aux fonds du FLN et à l'activité de l'opposition en Suisse. Pour les fonds du FLN, nous avons l'impression que la Suisse a utilisé toutes les ressources de sa législation - et elles sont nombreuses - pour ne rien faire, alors qu'on attendait de notre part une attitude moins formaliste, moins juridique et plus amicale et compréhensive.

Des récents entretiens avec MM. Probst, Gelzer et Diez ressort qu'on allait, dans la nouvelle perspective résultant de la mort de Khider, examiner ce qui pouvait éventuellement être fait. Existait-il dans nos dossiers des indications utiles pour le Gouvernement algérien? Si oui, comment le Gouvernement algérien devait-il procéder pour avoir accès à ces informations? Ces questions avaient déjà fait l'objet d'un échange de vues à l'époque entre MM. Khelladi et Me Sator d'une part et le Secrétaire général du Département politique, M. l'Ambassadeur Micheli d'autre part. On nous avait alors déjà dit vouloir se pencher sur l'affaire. Malheureusement rien n'avait suivi. Le silence était retombé sur cette démarche. M. Hamdani me conseillait donc de relever à l'attention du Ministre Bouteflika, lors de ma visite, le fait que nous adoptions une attitude plus coopérative dans l'affaire des fonds du FLN. Il faudrait ensuite aboutir à quelque chose, pour le moins à une réponse convaincante et nette.

Quant à l'opposition, c'était à nous de faire un geste. L'Algérien était un "animal politique" et il était évident pour tout Algérien que les opposants qui se trouvaient en Suisse ne pouvaient rester politiquement inactifs. Cependant, il était très difficile sinon impossible pour les autorités algériennes de nous en donner des preuves tangibles. Il devait être plus facile à nos

- 2 -

services de police sur place de s'en convaincre eux-mêmes. M. Hamdani fait allusion aux mesures d'interdiction de séjour prises par la France à l'égard notamment de MM. Boumaza et Lebjaoui. Le statut des opposants en Suisse nous laissait une grande liberté d'action; en effet, ils n'étaient pas, d'après ce que croyait savoir M. Hamdani, des réfugiés politiques mais bien de simples touristes aux termes de notre accord sur la suppression des visas.

MM. Hamdani et Khelladi font semblant, par ailleurs, de n'être pas au courant du fait qu'Ain-Beida a repris ses émissions sur l'ancienne longueur d'ondes. Tous deux soulignent cependant énergiquement qu'il n'y a là sans doute que des considérations techniques qui peuvent expliquer ce retour en arrière. Ils prétendent qu'à l'époque le Ministère des affaires étrangères n'avait été averti qu'après coup par M. Laghouati, Directeur de la radio et télévision algérienne du fait qu'il avait commencé ses essais sur une nouvelle longueur d'ondes. Il n'est pas exclu, selon eux, qu'il s'agit cette fois encore d'une initiative du prénommé. Tous deux se félicitent dans tous les cas que nous ayons décidé de me faire accompagner à Alger par un spécialiste, M. Delaloye, qui pourra éclaircir la question directement avec les services algériens compétents.

Pour le surplus (cas des détenus) M. Hamdani reprend les thèses exposées à Berne.

Enfin, il m'informe que du 5 juillet au 5 août, il prendra un mois de vacances en Suisse d'où il rayonnera en Allemagne et en Italie. Son adresse à Genève est: c/o M. Zéghar, 52, résidence Moelle-Beau, tél. 022/33.01.79.

2) Discussion avec M. Yaker, aéroport Alger, 2.7.68.

M. Yaker me propose le programme de travail suivant:

- Mercredi, premier entretien au Ministère des affaires étrangères.
- Jeudi matin et jeudi après-midi suite des entretiens, Ministre y compris.

- 3 -

- Vendredi, Fête nationale.
- Samedi, conclusion et départ, puisque j'en ai décidé ainsi.

Dans cette première conversation courtoise et aimable, je retiens que selon mon interlocuteur les services algériens qui collaborent avec des bureaux d'ingénieurs-conseils suisses sont fort satisfaits de leurs services. La France aurait même pris ombrage de notre activité accrue dans ce domaine. M. Yaker relève la maladresse de la mesure de blocage prise par la France à l'égard des vins algériens. La France étant selon lui dans son tort, l'Algérie a réagi avec vigueur, introduisant un contingentement qui est dirigé essentiellement contre la France et qui lui permet de diversifier encore davantage ses échanges. Il mentionne également le nouveau tarif douanier qui aurait provoqué un tassement entre la France bénéficiant d'un régime spécial et les autres pays.

3) Entretien avec M. Bouteflika le 3.7.68 de 12.40 à 16h.

a) Résumé de ce que j'ai dit.

J'exprime ma satisfaction de me retrouver en Algérie et ce faisant d'avoir l'occasion de reprendre contact avec anciens amis algériens dont j'ai pu entre-temps apprécier l'amitié fidèle.

Serions heureux être informés éventuel passage de M. Bouteflika en Suisse, afin que contact direct~~é~~ puisse être établi entre lui et le Chef du Département politique.

Ma visite s'inscrit dans la ligne que Bouteflika lui-même a définie avec Ambassadeur Long en vue d'éliminer progressivement et dans un effort parallèle certains problèmes grevant les relations entre nos deux pays. Dans conversations avec Long Bouteflika a énuméré certain nombre de problèmes de part et d'autre:

En ce qui concerne les fonds du FLN, le Ministre Hamdani a pris contact mercredi 26.6. avec Ambassadeur Probst et

- 4 -

Ministres Gelzer et Diez du Département politique. Hamdani a exposé manière de voir détaillée du Gouvernement algérien et souligné l'éclairage nouveau donné selon lui à cette affaire par la mort de Khider. Il a insisté sur fait que Algérie désirait avant tout retrouver trace de l'argent de manière à pouvoir agir ensuite avec succès et faire tout au moins bloquer les fonds là où ils se trouvent. Il nous a demandé d'examiner toutes les possibilités existant dans le cadre de notre législation et nous permettant d'aider le Gouvernement algérien dans ses investigations. Le Ministre Diez a dit vouloir procéder à cet examen; aura nouvel entretien avec Hamdani ces prochains jours. Il faut donc attendre de voir ce que donneront ces efforts.

Ceci dit, je pense que l'on devrait chercher en commun les bases d'une solution permettant de résoudre dans un effort parallèle les questions relevant de la compétence fédérale (relance de l'aide au développement de la Suisse à l'Algérie au sens large et surveillance des agissements politiques d'opposants algériens en Suisse) et les points qui sont pour nous urgents (émissions Ain-Beida, libération des détenus).

A cet égard avions espéré que brouillage Beromünster était un problème résolu lorsque la longueur d'ondes sur laquelle Ain-Beida émettait ces derniers temps avait été changée. C'était donc avec consternation que nous avons constaté que les émissions de cet émetteur algérien avaient repris sur la longueur d'ondes de Beromünster le 28.6. à minuit. Force m'était donc d'exposer une fois de plus les graves préoccupations que nous causait cette situation. Le brouillage de notre émetteur national en langue allemande atteignait en effet, directement dans ses occupations journalières et ses loisirs la majorité de notre population; le paysan, l'ouvrier, le citoyen qui désirait écouter le bulletin météorologique, l'émission destinée aux agriculteurs, les nouvelles, bref le programme qui lui est destiné ne captait

- 5 -

que des émissions en langue arabe. Cette situation, d'abord agaçante, était devenue irritante, voire exaspérante avec tout ce que cela impliquait: presse, interpellations, etc. Tant que cette situation se prolongerait, l'administration serait considérablement gênée dans sa liberté d'action vis-à-vis de l'Algérie. MM. Hamdani et Khelladi m'ayant assuré que c'étaient uniquement des considérations techniques qui avaient nécessité ce pas en arrière, je m'étais fait accompagner par le Chef des services techniques de la radio et de la télévision suisse qui a directement pris contact avec son collègue algérien, M. Laghouati, pour chercher une solution définitive à ce problème si gênant.

Je priais d'autre part le Ministre d'user de toute son influence auprès du Président Boumedienne pour que la demande en grâce formulée en faveur de M. Baumgartner et appuyée par le Président de la Confédération soit approuvée. Croyons savoir en effet que prénommé est celui qui dans cette regrettable affaire a commis les fautes les moins graves d'où l'intervention de notre Président et sans doute la réponse du Président Boumedienne qui a bien voulu dire qu'il examinerait la demande avec bienveillance. Les fêtes du 6e anniversaire de l'indépendance pouvaient être l'occasion d'un geste qu'apprécierions vivement et qui serait pour nous une indication précieuse dans sens suggéré par Hamdani au sujet d'attitude à suivre par les trois autres détenus. Cas Juillard me paraissait présenter des aspects particuliers: Etait-il responsable des agissements de ses passagers? que pouvait-on lui reprocher du moment où il avait suivi la route qui lui était fixée et pour laquelle il avait une autorisation valable? Enfin, il y avait les aspects humanitaires du cas!

Quant au secteur qui m'intéressait directement, soit l'aide au développement, j'attachais du prix à savoir ce à quoi l'on pensait du côté algérien quand on parlait de l'insuffisance de nos relations économiques et financières. Etions

- 6 -

prêts à faire un effort, mais désirions savoir ce que voulait exactement les Algériens.

b) Résumé de ce que M. Bouteflika a dit.

1) phrases aimables: M. Bouteflika connaît personnellement peu de Suisses en qui il peut avoir confiance parce qu'ils ont donné des preuves de leurs sentiments d'amitié pour l'Algérie. M. Long et moi avons fait cette preuve et avons témoigné de notre compréhension des problèmes de l'Algérie nouvelle. M. Bouteflika croit qu'il y a malheureusement peu de Suisses qui s'intéressent à ces problèmes et cherchent à les comprendre.

Il a vivement apprécié l'initiative prise par l'Ambassadeur Long de venir en Algérie avant d'assumer ses nouvelles fonctions comme fonctionnaire international et d'avoir écouté à cette occasion Bouteflika lui exposer longuement comment il voyait nos relations bilatérales; il lui est reconnaissant d'avoir été l'artisan de ma venue ici qui est une preuve qu'il existe du côté suisse comme du côté algérien un désir de surmonter les difficultés qui entravent le développement de nos relations.

2) Ceci dit, il faut se rendre compte que l'explication de la dégradation de nos relations bilatérales n'est rien d'autre que l'expression d'une perte progressive et réciproque de confiance entre les deux gouvernements. Dans les milieux dirigeants algériens, la méfiance à l'égard du Gouvernement suisse était pour le moins aussi forte sinon plus forte que le désir de s'en rapprocher. Ceci ne facilitait évidemment pas la tâche de M. Bouteflika. Le noeud de cette situation était la question des fonds FLN. Les Algériens n'étaient pas si obtus qu'ils n'aient pas senti certaines fluctuations dans notre manière de traiter l'affaire au cours des années et ceci bien que notre attitude générale ait été constamment négative

- 7 -

X pour des raisons juridiques et de principe. Cette attitude n'était pas compréhensible du point du vue algérien, aujourd'hui encore moins qu'auparavant. Nous parlons de l'opinion publique suisse! Or, l'Algérie elle aussi avait son opinion; cette dernière n'avait peut-être pas la même surface, ni la même qualité que la nôtre, mais elle n'en existait pas moins. Or, voici des fonds qui avaient été collectés parmi les membres du parti en un moment extrêmement difficile; personne ne contestait sérieusement qu'il s'agisse de fonds du parti, émanation de l'Etat; ces fonds déposés chez nous avaient disparu et nous disions à l'Etat algérien: "Nous n'y sommes pour rien, débrouille-toi par tes propres moyens comme n'importe quel particulier." Nous ne tenions aucun compte du fait qu'il s'agissait de prétentions d'un Etat avec lequel nous désirions entretenir des relations d'amitié; nous oublions certaines démarches que nous faisons nous-mêmes sans cesse auprès du Gouvernement algérien en tant qu'Etat, démarches auxquelles on pourrait aussi se borner à répondre de façon formaliste. L'attitude du Gouvernement suisse dans l'affaire des fonds du FLN était considérée au niveau le plus élevé comme une sorte de complicité. C'était là qu'était le mal, nous devions absolument trouver le moyen de faire la preuve de notre bonne foi; peu importait la manière pourvu qu'elle soit convaincante. Le rapport reçu récemment de Hamdani n'était pas satisfaisant. On y parlait derechef de principes juridiques, de procédures, d'intentions! Ce que l'on désirait du côté algérien, c'était quelque chose de concret, des actions susceptibles de rétablir la confiance. Si j'avais apporté avec moi au moins quelque chose qui réponde à l'attente algérienne, Bouteflika avait lui la possibilité de régler immédiatement l'affaire d'Ain-Beida et celle des détenus, cela bien qu'il ne faille pas minimiser la gravité des affaires dans lesquelles nos ressortissants étaient impliqués: de l'espionnage était toujours de l'espionnage. Quant à Juillart, il était certainement conscient des risques qu'il prenait en s'engageant dans cette aventure. Le Gouvernement algérien informé avait fait ...

X

- 8 -

monter à bord ses policiers; ils avaient espéré du même coup pouvoir mettre la main sur le commandant israélien lié à toute l'affaire et qui malheureusement leur avait échappé. Ou la justice suivait son cours, ou nous lui donnions des motifs justifiant son intervention dans la procédure. En ce qui concerne le brouillage de Beromünster, pensions-nous réellement que l'Algérie allait se brouiller avec l'Italie, membre du Marché commun et qui avait menacé d'user de cette position pour gêner l'Algérie, uniquement par amitié pour la Suisse, alors que nous nous refusions à voir l'aspect politique d'une affaire tout aussi importante pour le Gouvernement algérien! Son attitude pouvait nous paraître crue, elle s'expliquait toutefois par l'enchaînement des événements qui ont conditionné l'Algérien; nous devions essayer de le comprendre.

Abordant ensuite la question des opposants établis en Suisse, M. Bouteflika a déclaré: "Donnez-nous des preuves de l'activité politique de ces opposants!" Nous répondons: "Ces gens sont chez vous, vous les avez acceptés sur votre territoire, c'est à vous de savoir comment ils se comportent. Nous qui les connaissons, qui voyons la marque de leur action dans la presse et sur votre opinion, nous vous disons depuis fort longtemps que leur présence chez vous nous paraît indésirable et préjudiciable au développement de nos relations. Une confrontation des renseignements de nos services de sécurité respectifs ne changera rien à cette situation. Nous savons trop bien que l'Algérien fait toujours de la politique. Que voulez-vous que je dise à mon Président qui porte sur son visage la marque de cette opposition et qui, par conséquent à l'occasion d'y penser chaque jour?" Là encore souligne M. Bouteflika, c'est à vous de voir où se trouve votre intérêt politique. La France p.e. a déclaré MM. Boumaza et Lebjaoui indésirables. Alors, réfléchissez!

Quant à la coopération technique, ce n'était pas à proprement parlé une demande algérienne puisqu'une coopération réelle

- 9 -

est la résultante d'intérêts réciproques. Une coopération plus active serait donc la conséquence naturelle d'une amélioration des relations entre les deux pays. L'Algérie appréciait évidemment toute aide d'où qu'elle vienne, elle en avait besoin, mais ne la demandait pas. Ce qu'elle nous demande, c'était que nous l'aidions à récupérer les fonds de l'Etat algérien et que nous tenions compte des sentiments de méfiance que ne peut manquer d'inspirer à notre endroit la concentration sur notre territoire de nombreux opposants au régime.

Quant à la poursuite du dialogue engagé, M. Bouteflika ne s'opposait pas à ce que l'on remette à jour, dans le cadre de négociations entre délégations sur le plan technique, nos divers dossiers. Mais ces pourparlers ne pourraient aboutir que pour autant que l'approche soit globale. Cela signifie que les problèmes politiques devaient faire eux aussi l'objet de discussions parallèles dans le cadre et au niveau que nous choisirions. Il nous était loisible de profiter, si nous le désirions, de la présence *du Ministre Hamdani pour avancer les choses sur le plan technique et juridique dans l'affaire des fonds du FLN, sur le plan politique c'était lui-même qui trancherait.

M. Bouteflika, par ailleurs, était prêt à venir n'importe quand en Suisse, si nous le jugions utile, et à prendre tous les contacts que nous suggérerions.

Enfin, M. Bouteflika a exprimé l'espoir que l'effort que nous étions en train de faire soit poursuivi et s'est déclaré prêt à se faire notre interprète auprès du Président pour que la grâce demandée en faveur de M. Baumgartner lui soit accordée à l'occasion du 6e anniversaire de l'indépendance.

* en Suisse

4) Visite à M. S. Mahrough le 3.7.68

M. Mahrough estime que l'industrialisation se poursuit en Algérie à un rythme plus satisfaisant que par le passé. Selon lui, il existe des possibilités intéressantes en Algérie d'investissements et d'écoulement de biens d'équipement suisses. Il se renseigne sur le genre de crédit que nous octroyons dans le cadre de notre aide financière aux pays en voie de développement. Comme nous disposons, en Algérie, d'un certain nombre de bureaux d'ingénieurs-conseils qui sont fort actifs, il suggère que nous chargions l'un d'eux de faire une petite étude sur les possibilités d'investissement en Algérie et de placement d'équipements suisses dans des projets déterminés. Cette étude ne devrait être ni très coûteuse ni très compliquée à faire pour autant que le bureau intéressé puisse compter sur la collaboration des services algériens compétents ce qui serait le cas en l'occurrence du moment où nous l'informerions de notre décision. Cette étude, qui ne comporterait aucun engagement de part et d'autre fournirait une base concrète et utile pour les négociations que nous pourrions avoir ultérieurement. Il me propose de me faire rencontrer chez lui le lendemain M. Ghozali, Président de la Sonatrach.

5. Visite au Dr. Allouache le 3.7.68. (Ministère de la santé)

Ce Ministère aurait de multiples besoins:

1. Vaste programme de PMI élaboré avec l'UNICEF mais qui ne peut être réalisé dans son intégralité faute de lait. Le Ministère a donc besoin aussi bien de lait en poudre entier que de lait en poudre demi écrémé. Le Dr. Allouache communiquera à l'Ambassade des indications chiffrées à ce sujet. La distribution du lait serait faite par le Ministère de la santé lui-même.
2. Le Dr. Allouache insiste sur le manque de médecins dont souffre l'Algérie. Si nous pouvons mettre à la disposition de son pays au titre de la coopération quelques médecins,

*) de biens

- 11 -

l'Algérie l'apprécierait grandement.

3. Bourses: Son Ministère aurait besoin de quelques bourses:
 - a) Pour des internes dans de grands hôpitaux. Les intéressés auraient fait préalablement 4 années d'études de médecine et 4 ans comme internes. Il s'agirait de bourses pour des stages comme internes pendant 9 mois.
 - b) Pour quelques assistants qui travailleraient dans de grands centres hospitaliers pendant 3 mois. Il serait essentiel que les boursiers soient suivis et activement mis à contribution.

6) Entretien avec M. Yaker et MM. Moussai et Momji le 4.7.68

M. Yaker est d'avis que si nous reprenons nos pourparlers en suspens depuis 1964, il y aurait lieu du point de vue algérien d'examiner:

1. Secteur commercial: le développement de nos échanges depuis 1963 et les perspectives d'avenir.

De revoir le contenu forcément dépassé de l'accord actuel: liste des produits et valeur des contingents. Si nous avons un problème - lait et beurre, produits horlogers, etc. - eux avaient - avec le vin - un problème majeur. En ce qui concerne nos préoccupations dans les deux secteurs précités, l'Algérie pourrait vraisemblablement plus facilement nous donner satisfaction dans le secteur des produits laitiers que dans celui de l'horlogerie. Dans les circonstances actuelles, il est clair que les autorités algériennes ne pouvaient être qu'enclinés à favoriser tout exportateur étranger acceptant d'être payé en vin. Quant à l'octroi à notre pays sur le plan bilatéral d'un traitement douanier privilégié pour certains produits, la chose lui paraissait pratiquement hors de question, l'Algérie se considérant dans un statut d'appartenance "de facto" au GATT et cet organisme ayant élaboré des règles strictes en la matière.

- 12 -

2. Secteur de l'encouragement et de la protection des investissements: l'Algérie demeure prête à conclure un accord d'encouragement et de protection des investissements couvrant l'avenir, Le présent pourrait faire l'objet d'un examen parallèle et le cas échéant d'une lettre annexe. Quant au passé, l'Algérie n'estime pas encore être en mesure d'aborder utilement ce problème. Elle ne se refusait pas, cependant, à nous écouter sur ce point, à examiner l'opportunité de conclure un pactum de contrahendo, compte tenu des propositions précises que nous pourrions faire en la matière.

3. Dans le secteur de la coopération technique, l'Algérie avait de multiples besoins: dans le secteur de la formation en Algérie: création de centres de formation de mécaniciens sur machines agricoles, mécaniciens automobiles, de techniciens.

Dans le secteur de la formation en Suisse: Ministère de la santé (voir plus haut), Ministère de l'industrie, des travaux publics, électricité et gaz d'Algérie (voir plus bas).

Besoins en personnel qualifié en Algérie: Ministère des PTT tout particulièrement en matière de transmission des centres d'amplifications, dans le secteur des mines et de la géologie, dans le domaine de l'enseignement, de la gestion des entreprises etc.

Le centre horloger de Clos Salembier continue d'intéresser l'Algérie. Selon M. Yaker, il n'y aurait pas de difficultés à ce que ce centre fonctionne comme un centre maghrébin.

La reprise du projet relatif à la mise en place en Kabylie d'une station de conditionnement de fruits lui paraît également intéressante.

4. Le secteur de l'énergie devrait aussi faire l'objet de discussions éventuelles le moment venu: exportation de pétrole brut et de produits raffinés, relations avec nos raffineries, perspectives d'exportation du gaz naturel algérien.

- 13 -

En fin de discussion, M. Yaker se renseigne, à son tour sur les types de crédit que nous accordons dans le cadre de l'aide financière. Il est d'avis que l'octroi d'un crédit fournisseur ou mixte à l'Algérie à des conditions d'intérêts intéressantes serait un facteur susceptible de jouer un rôle important dans l'amélioration des relations entre les deux pays.

7) Entretien avec MM. Lemkami et Sellali le 4.7.68.

M. Lemkami relève que le contingentement récemment introduit est dirigé exclusivement contre la France. Cette mesure a pour objet de contrôler et d'orienter les échanges, l'importateur étant obligé d'obtenir une licence. En ce qui concerne la Suisse, il ne devrait y avoir aucune difficulté. Au contraire, nous devrions constater, selon lui, une sensible augmentation de nos exportations vers l'Algérie dès le mois de juin, notre pays bénéficiant, dans une certaine mesure, de l'effort de diversification qu'est en train d'accomplir l'Algérie. C'est ainsi que Gairlac serait en discussion avec des exportateurs suisses de produits laitiers: lait en poudre, alimentaire, industriel, lait infantile type Guigoz, concentrés sucrés et non sucrés; une opération beurre aurait échoué pour des raisons de prix. Le représentant du Ministère du commerce à Genève, M. Aissi, était très actif. Si nous avons un problème fromage, l'Algérie avait un problème vin, puisqu'elle disposait actuellement de 15 millions hl. en cave et que l'on estimait la prochaine récolte à 10 millions hl. Si nous désirions un engagement ferme de l'Algérie pour nos fromages, ce qui dans les circonstances actuelles n'était pas du tout exclu, nous serions invités à faire de notre côté un effort dans le domaine du vin. M. Sellali fait allusion à une augmentation de 25'000 hl. de notre contingent actuel. M. Lemkami le corrige et mentionne le chiffre de 100'000 hl. Il souligne que si la Suisse est capable de s'adapter rapidement aux besoins du marché algérien, nous pouvons considérablement augmenter nos exportations

- 14 -

de fromage, puisque son pays importait au total pour 2 milliards d'anciens francs de fromage par an en provenance pour la plus grande partie de la France. La part de la France est en grande partie libre. Dans le domaine des textiles, notamment des vêtements, il devrait y avoir aussi certaines possibilités pour nos exportateurs.

Quant aux produits horlogers, il n'y aurait pas d'interdiction d'importation en ce qui concerne les montres finies ou les boîtes suisses; si nos statistiques du mois de mai ne font apparaître que des mouvements, cela s'expliquerait probablement par le fait que ce mois étant celui de l'introduction des mesures nouvelles, il y a eu quelque flottement.

Enfin, M. Lemkani reconnaît que dans les conditions actuelles le fait pour l'exportateur d'accepter d'être payé en vin algérien est une raison très valable de lui octroyer le marché.

8) Entretiens avec M. Yaker le 6.7.68.

M. Yaker m'informe du fait que son Ministre l'aurait chargé de me dire que compte tenu de mes préoccupations - déception manifestée lorsque j'ai su que M. Baumgartner ne serait pas gracié à l'occasion de la Fête nationale - il n'était pas exclu qu'un geste soit fait du côté algérien dans un avenir rapproché pour autant que de notre côté nous témoignions d'une manière concrète de notre désir d'aider le Gouvernement algérien dans sa recherche des fonds du FLN. Il était prêt également à se montrer moins strict qu'il ne l'avait laissé entendre dans la question d'une approche globale de nos problèmes. Il importait de savoir dès que possible ce que nous étions réellement prêts à faire dans le secteur de la coopération économique, financière et culturelle; nos propositions concrètes seraient examinées chacune selon ses mérites.

M. Yaker considère qu'il est important que nous fassions connaître aussi vite que possible comment nous entendons pour-

- 15 -

X suivre le dialogue; la forme importait peu: commission mixte, ou négociations entre délégations. Il était important d'en arriver aussi vite que possible à des propositions concrètes (crédits, main d'oeuvre, vin, coopération), témoignant de notre désir de rétablir la confiance. Il proposait pour d'éventuels pourparlers une date: avant le 25 août ou après le 15 septembre. On pouvait envisager des négociations en deux étapes pour tenir compte de la complexité des problèmes qui seraient discutés.

9) Divers

Le Président Boumedienne me confirme qu'il n'y aura pas de grâce à l'occasion de la Fête nationale pour M. Baumgartner. Il écoute ce que je lui dis et se borne à me déclarer qu'il n'est pas nécessaire d'une fête nationale pour gracier l'intéressé.

Le premier collaborateur de l'Ambassade de France ne cache pas son dépit du fait que les ressortissants français, qui étaient impliqués dans la même affaire que Baumgartner, n'aient pas été libérés. Des promesses formelles leur avaient été faites et les dossiers des intéressés, y compris celui de Baumgartner, ont été présentés au Président. Au moment où la France attend un geste, si modeste soit-il, de l'Algérie, l'attitude algérienne lui paraît incompréhensible et parfaitement maladroite. Lorsque l'Ambassadeur a su qu'il n'y aurait pas de grâce, il a quitté la réception.

Le Ministre Zaibek confirme que son Ministère a d'innombrables besoins d'assistance technique.

M. Ghozali, Président de la Sonatrach, se plaît à mentionner le bon fonctionnement des turbines à gaz Sulzer. Ces turbines donnent plus de satisfaction que celles qui ont été commandées à l'entreprise française concurrente. La Sonatrach paraît extrêmement désireuse de pouvoir placer un emprunt en Suisse de 20 mil-

-16-

lions de \$. Elle serait également intéressée par l'octroi d'un crédit fournisseur. M&Gh ozali propose d'adresser à notre ambassade une notice sur les projets en cours dans son secteur, susceptibles d'intéresser l'économie suisse. Il recommande à notre attention la demande, qui nous est sans doute parvenue par le canal de notre ambassade, faisant état d'un manque de géologues en Algérie. Il dit enfin apprécier la collaboration d'Electrowatt et SGI.

10) Conclusions

a) Remarques générales

Durant un séjour aussi court que le mien, on ne peut recueillir que quelques impressions:

Sur le plan du pouvoir, le Conseil de la révolution ne s'est plus réuni depuis des mois; son effectif est d'ailleurs tombé à 16, C'est le groupe d'Oudjda qui joue un rôle déterminant, ce qui n'empêche pas les tiraillements au sein même de ce corpuscule. Pour le moment, M. Bouteflika dispose d'une grande liberté d'action et paraît bien en selle.

La France traverse une fois de plus une période difficile: nationalisations algériennes, non exécution par la France de ses engagements dans le secteur du vin, nouvelles mesures de contingentement introduites par l'Algérie et dirigées contre la France, efforts de l'Algérie pour diversifier ses échanges au détriment de la France, présence à Moscou d'une forte délégation algérienne économique et industrielle, etc...

Cette situation nous ouvre certaines possibilités du point de vue commercial mais ne facilite pas nos affaires en ce qui concerne Baumgartner dont le sort est normalement lié à celui de ses partenaires français.

Extérieurement, on ne remarque guère de changement à Alger: un peu moins de trafic peut-être en ville, toujours moins d'Européens dans les rues, le port continue d'être relativement vide et l'aéroport peu animé.

- 17 -

Dans l'administration, en revanche, je peux constater que nos interlocuteurs n'ont que fort peu changé. Cette stabilité relative devrait, avec le temps, porter ses fruits. La production pétrolière de l'Algérie a dépassé aujourd'hui les 40 millions de tonnes et atteindra, en 1973, 70 millions de tonnes. La Sonatrach, sous l'impulsion de son dynamique président, se développe bien. L'industrialisation, en général, se poursuit à un rythme plus satisfaisant qu'auparavant. Dans ce cadre, je note l'activité accrue de plusieurs de nos bureaux d'ingénieurs conseils: Bonnard & Gardel qui se sont associés avec Electobel (la grande entreprise d'ingénieurs conseils belge) ont obtenu d'importants contrats: barrages, réfection du port d'Alger, etc. Ce groupe dispose d'un bureau à Alger de 30 employés, et Bonnard & Gardel se trouvent dès maintenant fortement engagés en Algérie. SGI et Electrowatt, qui travaillent ensemble, ont obtenu pour le moment 5 mandats d'études: 2 du Ministère de l'industrie: électrification rurale et distribution de gaz ainsi qu'une petite cimenterie dans l'est du pays et 3 de l'électricité et gaz de l'Algérie: soit une étude et surveillance de la réalisation d'une ligne de 150 kilowatt et d'une longueur de 700 km, l'électrification du sud du pays (lignes à haute tension) et l'étude d'une partie de centrale thermique. Enfin, et cela peut devenir intéressant pour notre industrie, Electrowatt et SGI sont en rapport avec la SNCM (métal) et la SNMC (constructions). Ces rapports devraient prendre une forme définitive au cours de ces prochains mois. D'autres bureaux suisses ont encore obtenu des brouilles.

b) Poursuite du dialogue

L'impression que je retire de cette courte mission est que nous avons la possibilité d'améliorer nos relations avec l'Algérie si nous le désirons réellement. Le prix qui nous est demandé n'est pas exorbitant. Le moment, si nous voulons faire un effort, ne serait peut-être pas mal choisi.

- 18 -

Poursuivre le dialogue en ne donnant rien ou presque rien n'est pas exclu, mais nous perdrons du temps, le brouillage de Beromünster continuera, les détenus demeureront en prison et il n'est pas certain que nous obtiendrons finalement de meilleures conditions. Si nous devions nous décider à chercher une solution pratique, compte tenu des déclarations faites par le Ministère à notre ambassade, déclarations qui m'ont été confirmées avec une netteté qui ne laisse rien à désirer par le Ministre lui-même, on pourrait envisager ce qui suit:

1. Il faudrait profiter de la présence en Suisse du Ministre Hamdani pour le convaincre que ^{dans} le cadre de nos possibilités nous faisons réellement ce que nous pouvons pour aider le Gouvernement algérien dans sa recherche relative aux fonds du FLN. Dans ce but, nous devrions prendre et maintenir des contacts étroits avec le Ministère public, le curateur spécial, les avocats, etc., de manière à être nous-mêmes parfaitement renseignés, ce qui nous permettra de mieux juger où nous pouvons, sans aller trop loin, donner aux Algériens un coup de pou~~ss~~e utile.

Nous pouvons certainement faire un effort par rapport à ce que nous avons fait jusqu'ici. Les Algériens devraient être conscients de notre effort, car il n'est pas exclu qu'il n'aboutisse à rien.

2. On devrait, ensuite rapidement confirmer notre désir d'engager des pourparlers (ceci nous permettra peut-être d'obtenir la grâce de Baumgartner). Ces pourparlers pourraient avoir lieu en deux étapes.
 - a) Réunion de la commission mixte (prévue par l'accord commercial mais qui ne fut jamais constituée) avec une composition ad hoc et des compétences quelque peu élargies. Au cours de cette réunion de la commission, on s'efforcera de mettre à jour notre accord commercial étant entendu que nous serions prêts

- 19 -

à fournir un effort maximum dans le domaine du vin, on s'efforcera de mettre au point la question de la participation algérienne au comptoir suisse à Lausanne et on mettrait sur pied un accord limité dans le secteur de la main-d'oeuvre. Enfin, on procéderait aux échanges de vues nécessaires pour poursuivre utilement les discussions de la 2ème étape.

- b). Les négociations qui suivraient porteraient sur l'accord de protection et d'encouragement des investissements, une aide économique et financière éventuelle, l'accord de coopération technique.

La réunion de la commission mixte pourrait avoir lieu avant le 25 août et les négociations en octobre.

Pour que ce programme puisse être mené à chef avec de bonnes chances de succès (élimination du brouillage de Beromünster, libération des détenus, renforcement de nos relations économiques, progrès dans le domaine des nationalisations) nous devrions être en principe prêts

- à doubler le contingent vin, *ce fera engager plus 65 + 10.000 hl = 75 000 hl*
- à accepter de la main-d'oeuvre algérienne par étapes de 500 personnes jusqu'à un plafond de 2000 personnes,
- à mettre au point, avec nos bureaux d'ingénieurs-conseils établis en Algérie les conditions d'une opération de crédit,
- enfin à développer la coopération avec l'Algérie, notamment dans le domaine de la formation.

c) Mesures à prendre immédiatement

1. Maintenir un contact actif avec le Ministre Hamdani pendant toute la durée de son séjour en Suisse et par la suite avec lui via l'ambassade et le MAE.
2. Eviter à tout prix un blocage du contingent vin actuel.
3. Faire en sorte que le Colonel Zbiri (actuellement en Allemagne) ne vienne pas augmenter encore le nombre des opposants au régime établis en Suisse.

*ce dit ce que
d'accord 30 mi d
ev.*

*ce dit mixte +
Lors de la discussion.*

- 20 -

4. M'autoriser à charger Electrowatt et SGI de compléter le document que je recevrai de la Sonatrach de manière à ce que nous ayons aussi rapidement que possible une vue d'ensemble sur les possibilités de fournitures d'équipements et les possibilités d'investissements suisses en Algérie.
5. Discuter le plus rapidement possible, dans une séance interne, les différents points soulevés dans cette notice.
6. Compte tenu des résultats de cette discussion informer, le cas échéant, certains parlementaires de nos intentions.
7. Fixer les dates éventuelles des négociations.